

Motion 1633

sur l'information et la formation des 80 000 nouveaux électeurs de nationalité étrangère

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'acceptation de l'initiative « J'y vis, J'y vote : la cadette » par les citoyens genevois ;
- que, par conséquent, entre 60 000 et 80 000 habitants de nationalité étrangère ont acquis le droits de voter, d'élire et de signer des initiatives et référendums en matière communale ;
- que l'exercice civique demande des connaissances de base sur le fonctionnement de notre système électoral et de nos institutions,

invite le Conseil d'Etat :

- à informer personnellement toutes les personnes de nationalité étrangère qui ont acquis ce week-end des nouveaux droits et responsabilités de ce fait ;
- à mandater le Bureau de l'intégration pour mettre en place, d'ici 2007, une série de mesures d'information et de formation sur le fonctionnement de notre système électoral et de nos institutions à destinations des nouveaux citoyens.